



DECLARATION PRELIMINAIRE

I- INTRODUCTION

1. Conformément aux dispositions du Protocole Additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance (2001), **S.E.M. Kadré Désiré Ouédraogo**, Président de la Commission de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO), a déployé une mission d’observation électorale (MOE) pour l’observation des élections présidentielles et législatives couplées du 21 février 2016 en République du Niger.

2. La MOE est dirigée par **S.E.Prof. Amos Sawyer**, ancien président par intérim du gouvernement d’union nationale du Libéria. Composée de 130 membres dont 115 observateurs à court terme et 15 experts à long terme, la mission vise essentiellement à s’assurer du bon déroulement du processus électoral et s’inscrit donc dans le prolongement des efforts d’accompagnement du Niger dans sa marche vers la construction d’une démocratie pluraliste.

3. Elle est constituée d’un membre du Conseil des Sages de la CEDEAO, d’Ambassadeurs des États Membres accrédités auprès de la Commission de la CEDEAO à Abuja, des membres du Parlement de la CEDEAO ainsi que de la cour de justice de la CEDEAO. Elle comprend également des experts en provenance des ministères des Affaires étrangères et des organes de gestion des élections des Etats membres ainsi que des représentants des organisations de la société civile et des médias. Dans l’exécution de son mandat, le Chef de Mission a bénéficié de l’assistance d’une équipe technique de la Commission de la CEDEAO.

II- INTERVENTION ET APPUI DE LA CEDEAO AU PROCESSUS ELECTORAL AU NIGER

4. La Commission de la CEDEAO, conformément à son mandat de soutenir les processus démocratiques en Afrique de l’Ouest, s’est activement engagée dans les efforts d’accompagnement du processus électoral du Niger. Parmi les appuis techniques apportés par la CEDEAO, on note :

- le déploiement d'une mission d'information en octobre 2015;
- le déploiement d'une mission de solidarité de haut niveau et d'évaluation pré-électorale décembre 2015 conduite par **Général Abdulsalami Abubakar**, ancien Chef d'Etat de la République Fédérale du Nigeria ;
- le déploiement d'une Mission d'Observation Electorale à Long Terme (MOELT) du 1 février au 1 mars 2016 et mise en place d'une salle de veille, à Niamey, qui est un outil de coordination et un mécanisme d'alerte et de réponses rapides afin d'assurer un suivi efficace du processus électoral ;
- l'octroi d'une enveloppe financière d'environ un demi-milliard de FCFA à la CENI pour la mise en œuvre d'activités de sensibilisation, d'éducation civique;
- le déploiement d'observateurs à court terme du 15 au 24 février 2016.

III- ARRIVEE ET DEBUT DES CONSULTATIONS

5. Afin d'atteindre les objectifs principaux de la Mission d'Observation Electorale, le Chef de Mission, **S.E.Prof. Amos Sawyer**, à son arrivée à Niamey, a eu des entretiens avec les différents partis politiques et certaines Institutions impliquées dans le processus électoral : le Gouvernement, les partis politiques, le Conseil Supérieur de la Communication (CSC), le Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), la Cour Constitutionnelle, le Conseil national de dialogue politique (CNDP) et les partis politiques. Il a également rencontré les autres missions d'observation électorales, notamment celle de l'Union Africaine (UA), l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et la Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CEN-SAD). Il a rendu une visite de courtoisie au Président de la République et a aussi rencontré les représentants des autres candidats.

6. Le Chef de mission a été informé de l'état d'avancement des préparatifs, et en particulier des efforts déployés par les autorités, y compris la CENI en vue de l'amélioration du fichier électoral, la résolution des défis matérielles, logistiques (le convoyage du matériel électoral dans toutes les régions), la formation du personnel électoral. En outre, le Chef de mission a eu des éclaircissements sur la question du vote par témoignage, vu que la Cour Constitutionnelle a rendu un arrêt sur la question.

IV- CAMPAGNE ELECTORALE ET MEDIAS

7. La campagne électorale qui a débuté le 31 janvier 2016 s'est déroulée sur toute l'étendue du territoire dans une atmosphère paisible et sans incident

majeur, signe du respect des principes et valeurs du code de bonne conduite de la part des partis politiques.

V- OBSERVATION DU SCRUTIN

Déploiement, Ouverture, déroulement du vote et décompte des voix

8. Après une séance de briefing et d'orientation organisée le 18 février 2016, les observateurs de la CEDEAO ont été déployés dans six (6) régions administratives du Niger et la Communauté Urbaine de Niamey, à l'exception de la région d'Agadez et de Diffa où nous avons reçu des informations de la part de nos partenaires, le Réseau Ouest Africain pour la Consolidation de la Paix. A la suite d'une analyse minutieuse des informations transmises à la salle de situation par les observateurs déployés et après une séance de débriefing avec les observateurs de retour du terrain, la Mission d'Observateurs de la CEDEAO a fait une évaluation préliminaire du déroulement du processus de vote comme suit :

- a.** Les opérations de vote se sont déroulées paisiblement le 21 février 2016 et les électeurs ont librement exercé leur droit de citoyen.
- b.** Dans la plupart des centres de vote où se sont rendus les observateurs, les opérations de vote ont commencé entre 8h40 et 10h40, bien après l'heure officielle d'ouverture des bureaux de vote à 8h00. Cependant, dans un certain nombre de bureaux de vote, les opérations de vote ont démarré avec plusieurs heures de retard (trois à quatre heures), notamment dans les 5 Arrondissements de Niamey en raison du manque de matériel électoral et du retard des agents de bureau de vote ;
- c.** Dans la plupart des bureaux de vote observés, des dispositions ont été prises pour assister les personnes vulnérables (personnes âgées, femmes enceintes, personnes vivant avec un handicap).
- d.** La présence des représentants des partis politiques a été remarquée dans la plupart des bureaux de vote visités.
- e.** La présence des observateurs internationaux de l'Union Africaine (UA), l'Union monétaire Ouest Africaine (UEMOA), les Ambassades des Etats Unis, de France et d'Espagne a été remarquée et une forte présence des observateurs locaux (OPELE - CNDH –

CONGAFEM – WANEP – RAOUWANMAT – CADEV - et ONED entre autres).

- f. Le règlement consensuel par les agents des bureaux de vote et les représentants des candidats de quelques incidents rencontrés au cours du processus de vote.
9. Il a été toutefois constaté un certain nombre d'insuffisances relatives:
- a. au retard accusé par les agents des bureaux de vote et aux difficultés d'acheminement du matériel dans certaines localités;
 - b. les perturbations du vote et les tentatives d'intimidation observées dans certains bureaux dans la région de Diffa plus précisément à Ngourti.
10. Les opérations de vote ont pris fin à 19 heures, heure officielle de fermeture des bureaux de vote où se sont rendus les observateurs. Cependant, compte tenu de certains défis ayant affecté le commencement des votes, l'heure officielle de fermeture a été reculée à certains endroits par la CENI afin de permettre à tous les électeurs présents d'exercer leur droit de vote.
11. Les opérations de comptage et de validation des bulletins dans les bureaux de vote se sont déroulées de manière transparente et crédible, et en présence des délégués des partis politiques et des observateurs électoraux.

VII. CONCLUSIONS

12. A la lumière de ce qui précède, la Mission d'Observation de la CEDEAO aux élections présidentielles et législatives qui ont été organisées en République du Niger le 21 février 2016 est arrivée aux conclusions provisoires suivantes, basées sur son appréciation de tout le processus électoral conduit jusqu'au dépouillement des résultats dans les différents bureaux de vote à ce jour :

- a. En dépit des insuffisances mentionnées, la Mission d'Observation de la CEDEAO juge que, jusqu'à présent, le processus électoral s'est déroulé dans des conditions calmes et paisibles.

- b.** La CEDEAO félicite tous les acteurs politiques et responsables des organes de gestion des élections pour l'organisation de ce scrutin malgré quelques difficultés.
- c.** La CEDEAO encourage la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) et autres parties impliquées à achever les dernières phases du processus avec le même sens d'abnégation, de patriotisme et de transparence et jusqu'à la proclamation des résultats définitifs.
- d.** La Mission recommande à la CENI et aux structures concernées de prendre note des dysfonctionnements observés lors de ce scrutin et d'en tirer les leçons appropriées afin d'améliorer l'organisation des futures échéances électorales.
- e.** La Mission lance un appel aux candidats, à leurs militants et sympathisants pour le respect des résultats issus des urnes et la préservation de la paix et la sécurité tout au long du processus. En particulier, elle exhorte les candidats s'estimant lésés à recourir aux voies légales pour régler tout contentieux électoral.
- f.** Enfin, la Mission d'Observation de la CEDEAO remercie la CENI et les autorités afférentes pour les mesures prises en vue du bon déroulement de la Mission d'observation de la CEDEAO pour les élections présidentielles et législatives du 21 février 2016 en République du Niger.

Fait à Niamey le 22 février 2016

S.E. Professeur Amos SAWYER

Chef de la Mission d'Observation